



Département fédéral
de justice et police
Office fédéral de la justice

Par e-mail à
egba@bj.admin.ch

Zurich, le 6 mai 2019

Procédure de consultation

Projet de loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique (LAAE)

Prise de position de l'Association suisse des officiers de l'état civil (ASOEC)

Madame la conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 30 janvier 2019, vous avez invité notre association à prendre position sur l'objet cité en exergue, ce dont nous vous remercions. Notre position rejoint celle de la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC) du 19 mars 2019.

En principe, l'état civil n'est pas directement concerné par le projet de LAAE, car il y a distinction entre l'état civil et d'autres domaines du droit. La « minute » électronique n'est pas prévue pour l'instant en matière d'état civil. L'ASOEC renonce donc à prendre position sur les diverses dispositions du projet de LAAE.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la LAAE, nous estimons que l'ordonnance y relative (OAAE) devra alors aussi être révisée. Dans l'optique de cette révision, nous demandons de simplifier l'admission dans le registre des actes authentiques des officiers de l'état civil autorisés à instrumenter. Les personnes autorisées à instrumenter en matière d'état civil (les officiers de l'état civil), à savoir disposant d'une autorisation ordinaire d'enregistrement dans Infostar, doivent pouvoir établir directement et sans autre formalité des documents d'état civil avec une signature électronique. Pour le service de l'état civil, il est inutile de disposer de deux registres des personnes autorisées. En ce qui concerne la gestion des droits d'accès à Infostar, il faut que le registre des actes authentiques soit à l'avenir mis à jour directement et sans autre formalité lors de l'octroi et de la suppression de l'autorisation.



Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ce qui précède.

Veillez agréer, Madame la conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Association suisse des officiers de l'état civil

sig. Roland Peterhans

Roland Peterhans
Président

